



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08/10/2018

DATE D’AFFICHAGE

08/10/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 12

Votants : 17

OBJET

**Vente de la parcelle bâtie
AB 410 sise rue de l’Hôtel
de Ville à La Ferté Alais**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-
préfecture le 17/10/2018

Publiée le 17/10/2018

Notifiée le 17/10/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2018 à 20h30, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 12 octobre 2018 à 17h00. Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 12 octobre 2018 à 17h00, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Yves MARRE, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Philippe VAN ROSSOMME, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Lionnel LAFONTAINE, Hervé FRANEL,

Etaient absents excusés :

Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Isabelle QUESNE
José AZEVEDO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Guy PETITBON donne pouvoir à Mauricette FERRAND
Michelle LUCARAIN donne pouvoir à Yves MARRE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

Etaient absents :

Camille CRONIER,
Nasser OUDJIT
Christine CASIMIR
Caroline PARATRE
Yvan BATCHOURINE
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Katia MERLEN
Stéphane LE PECULIER
Philippe AUTRIVE

**VENTE DE LA PARCELLE AB 410 SISE RUE DE L’HOTEL DE
VILLE A LA FERTE ALAIS**

Madame Camille CRONIER, Adjointe au Maire en charge de l’urbanisme, explique à l’assemblée que la parcelle cadastrée AB n°410 sise rue de l’Hôtel de ville à LA FERTÉ-ALAIS se situe à l’intérieur de l’unité foncière de Monsieur MARTIN Olivier demeurant 1/3 rue de l’Hôtel de Ville 91590 LA FERTÉ-ALAIS.

Monsieur MARTIN Olivier souhaite mettre en vente sa propriété.

Monsieur MARTIN Olivier demande à la Commune s’il est possible que cette parcelle lui soit rétrocédée.

La Commune propose de vendre à Monsieur MARTIN Olivier la parcelle AB 410 sise rue de l’Hôtel de ville au prix de un euro (1€) symbolique.

Les frais notariés seront à la charge de Monsieur MARTIN.

VU l'avis de la commission d'Urbanisme en date du 14 septembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** le Maire à vendre la parcelle AB 410 au prix de un euro (1€) symbolique à Monsieur MARTIN Olivier,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

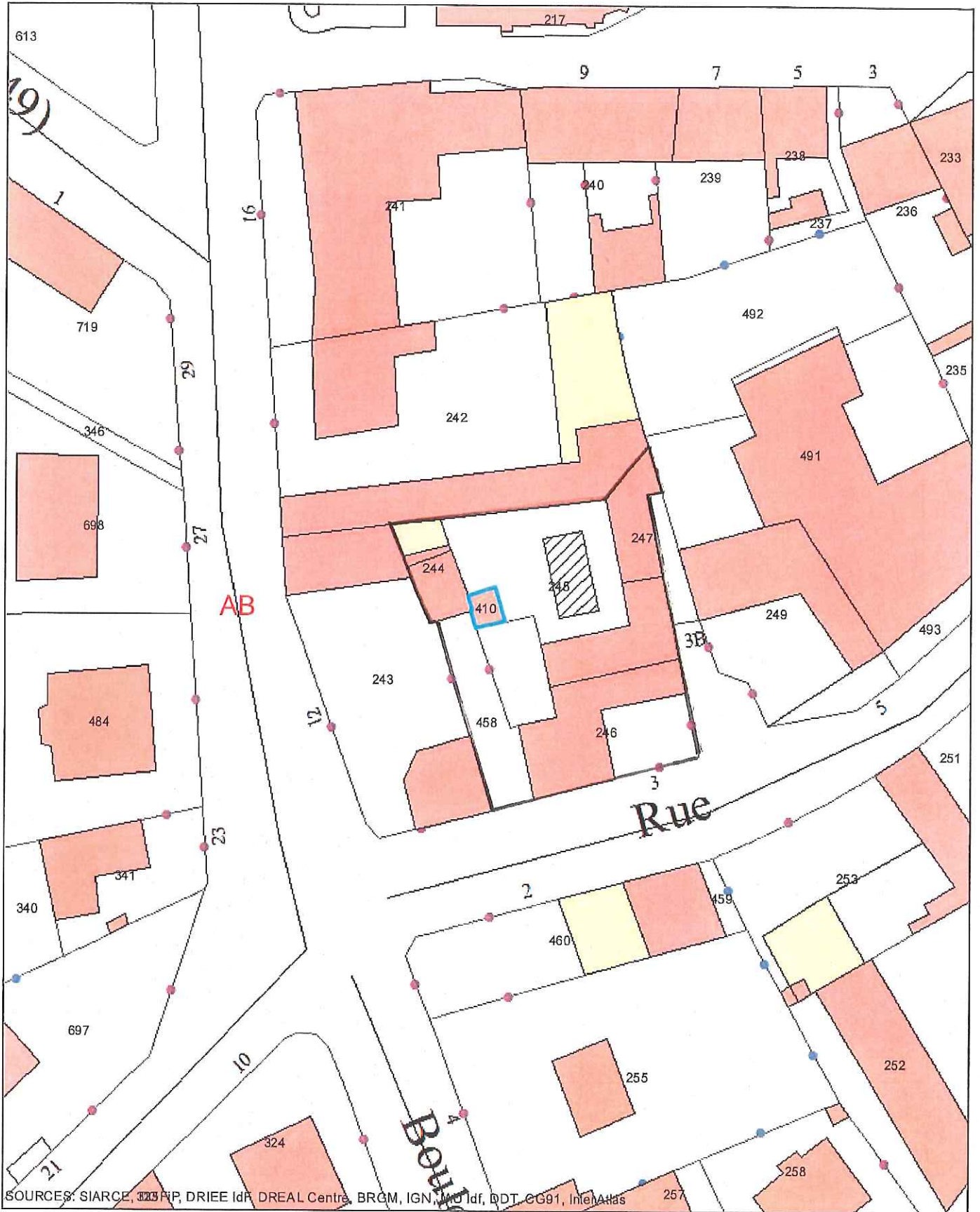
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN



Signe



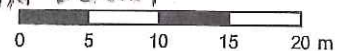
Légende

- Communes
- Sections
- Lieudits
- Parcelles
- Bâtiments Dur
- Bâtiments Léger
- Plans d'eau

Unité Foncière de M. MARTIN OLIVIER
comprenant les parcelles

AB 244, 245, 246, 247, 458

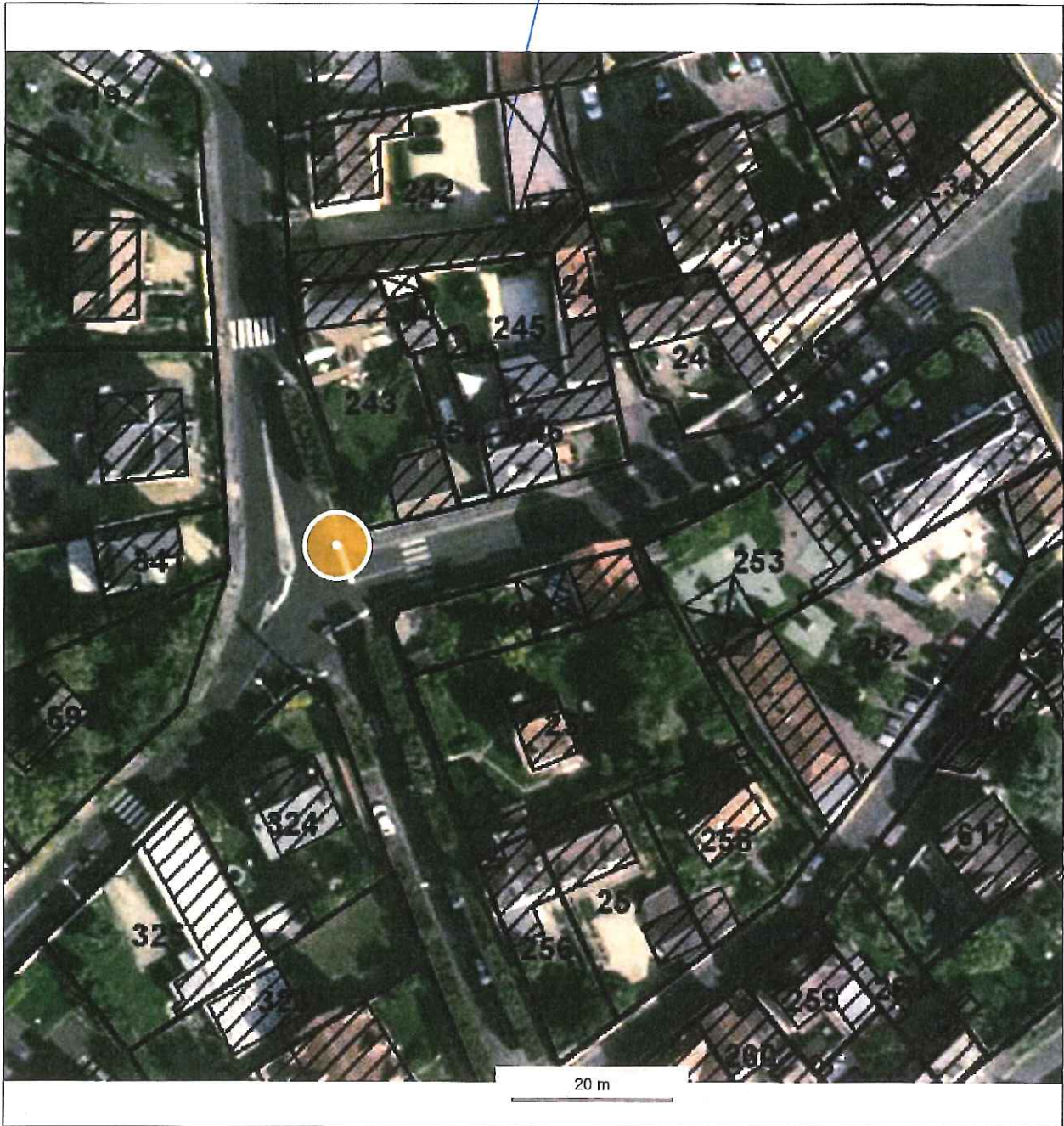
parcelle communale AB 410



Date: 06/07/2018



Parcelle AB 4 10



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 20' 51" E
Latitude : 48° 28' 54" N